



IDEMIA FRANCE

ABONDEMENT : PEG

NEGOCIATIONS (en cours) 2^{ème} réunion du 22 mars 2023

Seuls les salariés IDEMIA France peuvent avoir de l'abondement^(a). Le montant de l'abondement se calcule au prorata de la somme placée et résulte de la formule d'indexation automatique obtenue par la Cfdt au titre de l'accord sur le PEE.

PEE IF : Actuel	PEE IISF : Actuel
2 145 € Abondement Brut	0 € Abondement Brut

En cas d'accord PEG : Votre PEE se transforme en PEG avec le transfert de vos fonds.

PEG : ABONDEMENT BRUT hors CSG/CRDS

Malgré de très bons résultats + 36% en 2022, la Direction refuse toujours l'ajout d'un abondement exceptionnel pour 2023 de 1 000€ (revendication Cfdt en plus des 2 500€).

La Direction a entendu une partie de nos revendications sur l'augmentation des % d'abondement des paliers et les versements volontaires. Elle reste **sourde** sur l'**augmentation** du montant alloué.

Montants investis € (arrondis)			CFDT	Direction
Tranches	Brut ^(b)	Net ^(c)	Abondement Brut ^(d)	Abondement Brut ^(d)
≤ 1 000	1 107	1 000	1 457	1 000
> 1 000 à ≤ 2 143	1 266	1 143	971	800
> 2 143 à ≤ 2 533	432	390	72	195
> 2 533 à ≤ 2 863	365	330	-	165
Cumul	3 171	2 863	2 500€	2 160€

N'hésitez pas à consulter des exemples en page 2

INADMISSIBLE : UNE REVALORISATION DE 15€ (2160€ – 2145€)

La Direction octroie une **aumône** de 15€ de plus par rapport à l'accord existant.

(a) Abondement versé par IDEMIA uniquement en cas de placement de son intéressement sur un fonds abondable du PEE IF.

(b) Le montant brut est uniquement calculé si le montant investi provient de l'intéressement.

(c) Si le versement provient de l'intéressement, le montant net est égal au montant brut déduit de la CSG/CRDS. Les versements volontaires ne sont pas soumis à CSG/CRDS.

(d) Montant Brut soumis à cotisations CSG/CRDS

Vous souhaitez vous **investir** au CSE ou à la **CFDT**

Contactez la section de votre site.

PROCHAINE RÉUNION LE 27 MARS



SYNTHÈSE

- ✓ Pour bénéficier d'un abondement maximum de 1950€ Net, il est nécessaire de placer l'intéressement à hauteur de 3 171€ sur le PEG.
- ✓ Si votre intéressement est inférieur à 3 171€, vous pouvez effectuer un versement complémentaire volontaire pour obtenir l'abondement maximum.
- ✓ Tout placement, Intéressement + Volontaire sur le PEG d'un montant supérieur à 2 863€ Net, ne fait hélas pas l'objet d'abondement.

PEG : EXEMPLES ABONDEMENTS (au moment du placement)

(e) Montant Net = Montant Brut déduit des cotisations CSG/CRDS à 9,7%.

(f) Cumul PEG = Intéressement Net + versement Volontaire + Abondement Net au moment du placement. Attention le versement dans le PEG est bloqué 5 ans (sauf cas de déblocage). Les fonds du PEG sont des placements à risque.

(g) Intéressement qui ne bénéficie pas d'abondement. Soumis à CSG/CRDS + Montant imposable sur le revenu 2023.

(h) % = Abondement Brut divisé par (l'Intéressement net + versement Volontaire).

Choix du salarié : • Avoir au moins 3 mois d'ancienneté. • Être présent à l'effectif au moment du versement.	Montants (arrondis) Investis dans le PEG			Abondement Montants (arrondis)	Cumul PEG ^(f)		Intéressement perçu sur salaires ^(g)			
	Intéressement €		Volontaire		% ^(h)	€uros				
	Brut	Net ^(e)	€uros	Brut		Net ^(e)	Net	Brut	Net	
Intéressement de 4 750€ versé en totalité sur le PEG	3 171	2 863	-	75%	2 160	1 950	4 813	-	-	
	1 579	1 427		0%	0	0	1 427			
	4 750	4 290		50%	2 160	1 950	6 240			
Intéressement de 4 750€ versé en partie sur le PEG et en partie sur le salaire	3 171	2 863	-	75%	2 160	1 950	4 813	1 579	1 427	
Intéressement de 3 000€ versé en totalité sur le PEG	1 107	1 000	-	100%	1 000	903	1 903	-	-	
	1 266	1 143		70%	800	722	1 865			
	627	566		50%	283	256	822			
	3 000	2 709		77%	2 083	1 881	4 590			
Intéressement de 3 000€ versé en partie sur le PEG et en partie sur le salaire	1 107	1 000	-	100%	1 000	903	1 903	627	566	
	1 266	1 143		70%	800	722	1 865	-	-	
	2 373	2 143		84%	1 800	1 625	3 768	627	566	
Intéressement de 2 000€ versé en totalité sur le PEG et versement volontaire de 1500€ Pour obtenir la totalité de l'abondement	1 107	1 000	-	100%	1 000	903	1 903	-	-	
	893	806		70%	564	509	1 315			
	-	-		337	70%	236	213			550
	-	-		720	50%	360	325			1 045
	2 000	1 806		443	0%	0	0			443
Pas d'intéressement. Versement volontaire de 2863€ pour obtenir 100% de l'abondement	-	-	1 000	100%	1 000	903	1 903	-	-	
	-	-	1 143	70%	800	722	1 865			
	-	-	720	50%	360	325	1 045			
	-	-	2 863	75%	2 160	1 950	4 813			



Vous souhaitez vérifier : votre intéressement / abondement ?

Contactez vos principaux interlocuteurs :

Edouard RICHARD – Patrick PÉTIGNY - Yann GOUESMEL